

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-10-326

5 octobre 2023

Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration des 29 juin et 10 juillet 2023 et de la consultation électronique du Conseil d'administration du 10 au 17 juillet 2023

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré le 5 octobre 2023,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 29 juin 2023 est approuvé.

Article 2

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10 juillet 2023 est approuvé.

Article 3

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration par voie électronique du 10 au 17 juillet 2023 est approuvé.

Article 4

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,

Le 5 octobre 2023

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

